
Notre âme dans le Seigneur, la Bénédiction apostolique à chacun de ceux qui y prendront part.

Donné à Rome près de Saint-Pierre le 20 juillet 1901, de Notre Pontificat l'an vingt-quatrième.

LÉON XIII, PAPE.

LA CREMATION

N s'est fortement occupé en ces dernier temps de la question de la crémation ; et le vote d'une loi, au conseil législatif, favorisant pour un particulier protestant l'établissement à Montréal d'un four crématoire, sans mettre en doute l'orthodoxie de quelques-uns, en faisait trouver l'exercice un peu étrange.

La question a pourtant reçu une claire et solennelle solution, dans une réponse de la S. C. de l'Inquisition en date du 19 mars 1886, que la *Revue ecclésiastique* a déjà publiée, et dans l'approbation de laquelle le Souverain Pontife, demande aux évêques, de détourner énergiquement leur troupeau du *détestable abus de la crémation des cadavres*. Dans le numéro du 22 août dernier, la *Review* de St Louis la traite de nouveau, à propos d'un article paru dans la " *Catholic Tribune*, " sous la signature de M. Gonner. Ce dernier, après avoir posé sa profession de foi, se demande cependant en quoi la crémation des cadavres peut-elle bien répugner au sens commun, aux enseignements et